

CHAPITRE XI. — LE PROJET DE FONDS DE NORMALISATION MONÉTAIRE

Le Comité d'experts du 26 octobre au 1^{er} novembre 1932. — Conditions d'intervention du fonds de normalisation. — Les prix des matières premières et produits agricoles. — L'appel aux gouvernements. — Bases de leurs contributions. — Gestion et durée du fonds de normalisation.

Ce n'est pas seulement en Roumanie que la question de la monnaie s'est posée.

A la place des 13 systèmes monétaires de 1914, les nouveaux traités ont instauré dans l'Europe actuelle 27 systèmes.

Aussi, à la suite des résolutions prises par la Conférence de Stresa, un comité d'experts, chargé de l'examen et de l'élaboration détaillée et complète du *projet de fonds de normalisation monétaire*, s'est réuni à Genève le 26 octobre 1932 ; il a terminé ses travaux le 1^{er} novembre ⁽¹⁾.

Les experts ont eu également pour mission d'examiner si et dans quelles conditions le *fonds de revalorisation des céréales* pourrait être combiné avec le *fonds de normalisation monétaire*.

La 10^e recommandation de la Commission financière de la Conférence de Stresa était ainsi conçue :

« La Commission financière recommande :

Que soient envisagées dès à présent les mesures assurant la constitution des ressources nécessaires, afin que les Etats de l'Europe centrale et orientale puissent trouver, au moment opportun, les *concours financiers* propres à leur permettre le *raffermissement ou l'assainissement définitif de*

(1) Document n° C. 758. M. 357, 2 novembre 1932, Société des Nations. Commission d'études pour l'Union européenne.